

## Quand la direction veut encore tondre les salariés

**Alors qu'elle distribue 500 000 € de primes aux 20 « vedettes » de l'antenne**

Depuis plusieurs mois, la direction négocie avec les syndicats le futur contrat Prévoyance-Santé qui démarrera le 1<sup>er</sup> janvier 2027. La dernière ligne droite de la négociation est particulièrement tendue car la direction veut faire des économies sur le dos des salariés.

Dans les faits, un accord unanime signé en 2021 impose un cadre à la direction : une prise en charge des cotisations du contrat de santé par l'employeur à hauteur de 71,55 %. La direction souhaite maintenant passer ce taux à 67 %, ce qui revient à transférer aux salariés une nouvelle charge de **500 000 €**, soit environ 10 € par salarié et par mois, 120 € à l'année. Motif ? L'entreprise a des difficultés budgétaires. A qui la faute ? Pas aux salariés en tout cas qui subissent la modération salariale depuis des années.

Pour empêcher la hausse des cotisations, la direction menace de diminuer encore le niveau des garanties !

Selon elle l'opération serait blanche pour les salariés qui pourraient compenser par la surcomplémentaire optionnelle. Sauf qu'elle est à la seule charge des salariés, sans contribution patronale. Ce n'est pas l'esprit d'un accord mutualiste défendu par la CGT.

## Le cas des Collectivités d'Outre-mer

La Polynésie, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna ont des règles différentes de l'Hexagone. Les salariés ne sont pas couverts pour le risque invalidité et incapacité.

Les organisations syndicales soutiennent la demande des salariés que le futur contrat couvre ce risque. Mais au vu du chiffrage proposé par Audiens, la direction de FTV a finalement opposé un non catégorique : trop cher.

**Cette rupture d'égalité pour des questions budgétaires n'est pas acceptable.**

## Le scandale des vedettes

Grace aux travaux de l'expert économique du CSE Central sur la politique salariale, nous avons appris qu'une poignée de « vedettes », dixit la PDG de l'entreprise, touchaient, en plus de leur salaire, la modique somme de 24 000 € de primes de présentation d'émission par an ! Ils sont 20, donc montant annuel : environ **500 000 euros**.

Une coïncidence sans doute mais une réalité choquante. Il est totalement inadmissible de faire payer aux salariés lambda une difficulté budgétaire de l'entreprise alors que les plus hauts salaires de la boîte continuent de se gaver. **Qui peut accepter cela ? Certainement pas la CGT** qui portera haut et fort sa revendication de maintien du niveau de prise en charge par l'employeur lors de la négociation du 12 octobre.

Le CSE Central a d'ailleurs rendu un avis dans le même sens le 7 octobre : « *Les élus dénoncent ces choix qui illustrent les inégalités au sein de l'entreprise. Ces choix vont peser une fois de plus sur le pouvoir d'achat des plus fragiles, dont les femmes seules avec enfants.* », « *La direction évoque des « efforts » nécessaires pour faire face à la baisse des ressources de France Télévisions. Ces efforts doivent être partagés par tous, à due proportion de leurs revenus.* »

**La CGT ne signera pas un accord au rabais. Les efforts sont pour tout le monde ou pour personne.**

Paris, le 8 octobre 2026